

VILLE D'AUDUN-LE-TICHE

Moselle

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

Procurations : 8

Date de la convocation : 17/10/2016

Date d'affichage : 18/10/2016

Affichage du compte rendu : 25/10/2016

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucien PIOVANO, Maire.

Etaient présent(e)s : Mmes – MM.

Lucien PIOVANO – René IACONE – Mireille DJEBAR – Françoise THON - André PARTHENAY – Anna WELSCHER – Laurent MARCHESIN – Liliane MARASSE – Christian ENGLER – Christian TONTONI – Robert CIRE – Sylvane LE GOLVAN – Albertina DE ALMEIDA – Eric JACQUIN – Sophie McEWAN-VIALLOON – René FELICI – Viviane FATTORELLI – Gilles BLASI-TOCCACELI

Etaient représenté(e)s : Mmes - M.

Bouzid DJEBAR par Mme Mireille DJEBAR

David FOSSATI par M. Christian ENGLER

Laetitia NEZI par Mme Sylvane LE GOLVAN

Régis NICLOUX par M. René IACONE

Halima HIM par Mme Sophie McEWAN-VIALLOON

Guillaume MICHY par M. Lucien PIOVANO

Raymond SCHWENKE par M. René FELICI

Sarah BOUMEDINE par Mme Viviane FATTORELLI

Etait excusé : M. Roger DESVAUX

Etaient absentes : Mmes Mireille TERNET – Dallila RONDELLI

Secrétaire de séance : M. Laurent MARCHESIN

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 OCTOBRE 2016
2. MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUE DES BATIMENTS
COMMUNAUX – ATTRIBUTION DU MARCHE
3. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONTRAT 2016 - 2019
4. C.C.P.H.V.A. – SENTIERS DE RANDONNEE P.D.I.R.P.

DIVERS

INFORMATIONS GENERALES

M. LE MAIRE ouvre la séance à 19h00, remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence et passe ensuite à l'ordre du jour.

A la demande de l'opposition, il propose de rajouter 2 points en « divers » :

- L'article paru dans la presse « Vers une fusion de trois intercommunalités en 2022 »,
- Les inondations de juillet 2016.

M. Laurent MARCHESIN est désigné secrétaire de séance.

(1)
**APPROBATION DU COMPTE RENDU
DU 03/10/2016**

M. LE MAIRE demande si des remarques sont à formuler par rapport au compte rendu du 3 octobre 2016.

Puis, il le soumet au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** le compte rendu du 3 octobre 2016.

(2)
**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX –
ATTRIBUTION DU MARCHE**

M. LE MAIRE présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la Société DALKIA prend fin le 31 octobre 2016.

Deux sociétés, ENGIE COFELY et DALKIA ont répondu à l'appel d'offres mis en ligne le 20/07/2016.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau d'études BET Huguet, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 octobre 2016, propose d'attribuer le marché à la Société DALKIA pour une durée de huit ans, renouvelable éventuellement 1 fois pour une année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **ACCEpte** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,

- **ATTRIBUE** le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à la Société DALKIA pour une durée de huit ans, renouvelable éventuellement 1 fois pour une année et ce, à compter du 1^{er} novembre 2016.
- **DONNE** tout pouvoir à M. LE MAIRE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

(3)
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONTRAT
2016 - 2019

Mme THON présente la délibération suivante :

M. LE MAIRE rappelle que le précédent contrat « Enfance Jeunesse », signé avec la C.A.F. de la Moselle, est arrivé à terme.

Il convient de signer un nouveau contrat pour la période 2016 – 2019.

- **Définition du Contrat Enfance Jeunesse :**

Le Contrat Enfance Jeunesse vise à soutenir le développement d'interventions adaptées aux besoins du territoire en direction des enfants âgés de 0 à 7 ans. A ce titre, il contribue, par le renforcement de la démarche de diagnostic et d'évaluation, à l'optimisation de l'offre d'accueil existante et à son développement en vue de mieux répondre aux besoins des familles et du territoire.

- **Durée du contrat :** 2016-2019

- **Actions renouvelées et montants prévisionnels :** (Attention : Les données financières ci-dessous sont indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle, puisqu'elles ne sont pas encore validées par le service comptable de la C.A.F.)

Actions	Financement 2016	Financement 2017	Financement 2018	Financement 2019
Multi accueil	102 911,63 €	109 788,27 €	109 788,27 €	109 788,27 €
Accueil périscolaire	44 390,30 €	44 390,30 €	44 390,30 €	44 390,30 €
Ados, P et G vacances	29 043,73 €	30 592,12 €	33 860,79 €	36 697,50 €
Mercredis éducatifs	6 960,49 €	6 960,49 €	6 960,49 €	6 960,49 €
Séjours	78,62 €	78,62 €	78,62 €	78,62 €
Coordination	12 949,20 €	12 949,20 €	12 949,20 €	12 949,20 €

- **Observations :**

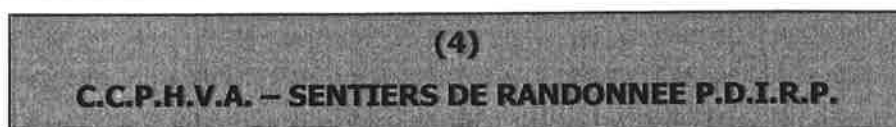
La signature du contrat sera accompagnée des recommandations suivantes :

- Engager une réflexion sur les modalités d'accueil du multi-accueil afin de favoriser l'accueil des publics fragiles et la diversité des accueils (occasionnel-régulier)
- Etendre l'intervention du coordinateur sur l'ensemble des actions inscrites au contrat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016 – 2019,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



M. CIRE présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental 57 accepte d'inscrire au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) la liaison entre le circuit de la Borne de Fer et les circuits d'Aumetz, de manière à étendre le maillage et donc les possibilités de randonnées à partir des points de départ de Rédange, Russange, Audun-le-Tiche et Aumetz.

Pour officialiser ce nouvel itinéraire, il est donc nécessaire de délibérer.

VU l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 du code de l'environnement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **DONNE** un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur le document cartographique ci-joint,
- **AUTORISE** la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués,
- **S'ENGAGE** à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée le chemin rural et sentier communal listé ci-dessous et répertorié sur la carte et le tableau joint :
 - Liaison « Circuit de la Borne de fer » - « le sentier minier »
 - Parcelle : 0004 – Section : 23
- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan,
En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous

peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

- **S'ENGAGE** à interdire la coupure des chemins par des clôtures,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à la mise en application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DIVERS

- Intervention de Mme FATTORELLI, pour le groupe de l'Opposition, concernant l'article paru dans la presse « Vers une fusion de trois intercommunalités en 2022 »,
- Intervention de M. FELICI concernant les inondations de juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 20h50.



Le Maire,

L. PIOVANO